



# LE MOIS DE L'ARCHÉOLOGIE 2019

Une initiative du réseau  
**ARCHÉO-QUÉBEC**

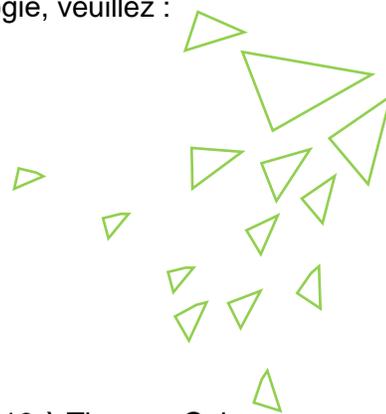
## La 15<sup>e</sup> édition du Mois de l'archéologie Formulaire d'inscription

Du **1<sup>er</sup> au 31 août 2019**, le Mois de l'archéologie battra son plein aux quatre coins du Québec pour une **quinzième année!** Inscrivez une exposition ou une activité unique à saveur archéologique dans le cadre du Mois de l'archéologie et joignez le plus grand événement de valorisation du patrimoine archéologique au Québec!

**Visites commentées • Ateliers • Conférences • Expositions • Fouilles • Rencontres • Rallyes • Arts**

Pour inscrire votre organisation ou lieu à la programmation du Mois de l'archéologie, veuillez :

- Devenez membre d'Archéo-Québec
- Lire l'engagement
- Remplir et signer le formulaire ci-joint
- Défrayer les frais de participation au Mois de l'archéologie



**Date limite d'inscription : 3 mai 2019**

Merci de remplir le formulaire d'inscription et le retourner au plus tard le 3 mai 2019 à Theresa Gabos, responsable du contenu et de la communauté, par courriel au [tgabos@archeoquebec.com](mailto:tgabos@archeoquebec.com).

Si vous avez des questions ou souhaitez avoir plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec elle par courriel ou par téléphone au 514 872-7720.

# LE MOIS DE L'ARCHÉOLOGIE 2019



Une initiative du réseau

**ARCHÉO-QUÉBEC**

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU MOIS DE L'ARCHÉOLOGIE 2019

Nom de l'organisation ou lieu (FR) :

Nom de l'organisation ou lieu (ANG) :

Adresse complète de l'organisation  
ou du lieu :

Région touristique :

Téléphone :

Site Internet :

Heures d'ouverture :

## INFORMATIONS SUR LA PERSONNE-RESSOURCE

Ces informations ne seront pas publiées et serviront à l'interne seulement.

Nom et prénom :

Fonction :

Téléphone :

Adresse courriel :

Adresse administrative pour la  
facturation et les envois postaux :

# LE MOIS DE L'ARCHÉOLOGIE 2019



Une initiative du réseau

**ARCHÉO-QUÉBEC**

Oui Non

Mon organisme est membre d'Archéo-Québec

Si non, veuillez indiquer le montant à défrayer selon la catégorie de membre appropriée :

\_\_\_\_\_

## Je souhaite inscrire une activité-vedette\* à la programmation du Mois de l'archéologie

\*Des frais de 150 \$ s'appliquent pour la promotion d'une activité comme activité-vedette. Consultez l'invitation pour tous les détails.

Oui Non

Le nombre d'activités-vedettes que je veux inscrire : \_\_\_\_\_

## J'ai lu et j'accepte de respecter les obligations détaillées dans l'engagement (voir plus bas)

Par cette signature, je reconnais avoir pris connaissance de l'engagement. Je consens à respecter l'intégrité de ces obligations dans l'élaboration de ma programmation.

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Montant total à défrayer (225,00 \$ + 150 \$ par activité-vedette + adhésion, s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

Nous acceptons les chèques libellés à l'ordre d'Archéo-Québec ou les paiements en ligne sur notre

[boutique](#).

## Frais d'adhésion

Membre institutionnel		Membre municipal	
Budget d'exploitation annuel annuelle	Cotisation	Nombre d'habitants annuelle	Cotisation
0 à 50 000 \$	50 \$	Moins de 25 000 habitants	100 \$
50 000 \$ à 100 000 \$	100 \$	Entre 25 001 et 49 999 habitants	150 \$
100 000 \$ à 200 000 \$	150 \$	Entre 50 000 et 100 000 habitants	200 \$
200 000 \$ à 300 000 \$	175 \$	Entre 100 001 et 150 000 habitants	250 \$
300 000 \$ à 400 000 \$	200 \$	Plus de 150 000 habitants	300 \$
500 000 \$ à 1 M\$	250 \$		



Plus d'1 M \$

300 \$

### ENGAGEMENT

Afin d'assurer la qualité de sa programmation et pour répondre aux exigences du milieu et de ses partenaires, le réseau Archéo-Québec demande aux organismes participants de respecter les obligations détaillées plus bas. **À la suite de la lecture de ces obligations, nous vous invitons à apposer votre signature dans l'espace prévu à cet effet. Nous vous remercions pour votre collaboration.**

**\* Être membre en règle du réseau Archéo-Québec.**

Pour diffuser une activité, une organisation doit devenir membre d'Archéo-Québec et doit acquitter les frais de cotisation correspondant à sa catégorie de membre.

**\* Défrayer les frais de participation au Mois de l'archéologie.**

Le montant forfaitaire de base pour une participation au Mois de l'archéologie est de 225,00 \$ par lieu participant. Ce montant exclut vos choix promotionnels ainsi que le tarif d'adhésion à Archéo-Québec mentionné au point précédent.

**\* Fournir le matériel nécessaire à l'annonce de votre activité et livrer l'activité telle qu'annoncée.**

Fournir une description claire de votre activité, des photos et votre logo, avant la date limite. Respecter le contenu, les heures et les tarifs annoncés lors de l'inscription de l'activité.

**\* Reconnaître le réseau Archéo-Québec comme maître d'œuvre du Mois de l'archéologie.**

Sur votre site Web et dans vos outils de promotion, présenter vos activités inscrites au Mois de l'archéologie accompagnées d'une des mentions suivantes : « *programmation officielle du Mois de l'archéologie* » ou « *dans le cadre du Mois de l'archéologie* » ou « *fier partenaire du Mois de l'archéologie* ».

**\* Être éthiquement responsable.**

Le réseau Archéo-Québec se réserve le droit de retirer les activités de la programmation du Mois de l'archéologie qui ne respectent les normes éthiques en vigueur dans le domaine des musées et de l'archéologie au Québec.

De plus, les organisateurs du Mois de l'archéologie ainsi que ses partenaires, n'assument aucune responsabilité légale ou autre dans l'éventualité de préjudice, perte ou dommage que le public, les organisateurs, les bénévoles ou toute autre personne ou tout autre groupe pourraient subir lors de la tenue d'une activité prévue et diffusée dans le cadre du Mois de l'archéologie.

Finalement, les organisateurs du Mois de l'archéologie ne peuvent être tenus responsables du report ou de l'annulation d'une activité annoncée sur notre site web. Il est de la responsabilité des lieux participants de nous fournir les mises à jour.